

A l'Assemblée générale d'

## **Amnesty International - Section Suisse**

Speichergasse 33  
3011 Bern

### **Rapport de l'organe de révision sur les comptes consolidés 2014 selon Swiss GAAP RPC**

(période du 1.1. au 31.12.2014)

le 27 février 2015  
120'28'124/2120-8934/him

## RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

À l'Assemblée générale d'Amnesty International - Section Suisse, Berne

### Rapport de l'organe de révision sur les comptes consolidés

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés ci-joints de Amnesty International - Section Suisse, comprenant le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de financement, le tableau de variation du capital et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014.

#### Responsabilité du Comité

La responsabilité de l'établissement des comptes consolidés, conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales, incombe au comité. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes consolidés afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le comité est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

#### Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes consolidés. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes consolidés puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

#### Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes consolidés donnent une image fidèle de la situation financière pour l'exercice arrêté au 31 décembre ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie, conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse.

**Rapport sur d'autres dispositions légales**

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.


Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du comité.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

Par ailleurs, nous confirmons que les dispositions de la fondation ZEWO sont remplies.

Berne, le 27 février 2015

BDO SA



Matthias Hildebrandt

ppa. Simon Kehrtli

Auditeur responsable  
Expert-réviseur agréé

Expert-réviseur agréé

## BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2014

en CHF

<b>Actifs</b>	<b>31.12.2014</b>	<b>%</b>	<b>Annexe</b>	<b>31.12.2013</b>	<b>%</b>
<b>Actifs circulants</b>	<b>11'269'400</b>	<b>78.4</b>		<b>14'424'526</b>	<b>95.7</b>
Liquidités	9'152'430	63.7	3a)	10'423'734	69.2
Titres	1'056'926	7.4	3b)	1'011'573	6.7
<i>Créances de livraisons et prestations</i>	<i>820'855</i>	<i>5.7</i>	<i>3c)</i>	<i>2'720'504</i>	<i>18.1</i>
Secrétariat International	719'490	5.0		615'658	4.1
Prêt au Secrétariat International	0	0.0		2'000'000	13.3
Tiers	101'364	0.7		104'846	0.7
Comptes de régularisation d'actifs	239'190	1.7	3d)	268'715	1.8
<b>Actifs immobilisés</b>	<b>3'104'880</b>	<b>21.6</b>		<b>641'216</b>	<b>4.3</b>
<i>Immobilisations financières</i>	<i>2'474'370</i>	<i>17.2</i>	<i>3e)</i>	<i>280'500</i>	<i>1.9</i>
Prêt au Secrétariat International	2'000'000	13.9		0	0.0
Divers	474'370	3.3		280'500	1.9
<i>Immobilisations corporelles</i>	<i>630'510</i>	<i>4.4</i>	<i>3f)</i>	<i>360'716</i>	<i>2.4</i>
Biens mobiliers	93'605	0.7	3g)	64'305	0.4
Infrastructure IT + mach. de bureau	347'657	2.4	3h,i)	87'343	0.6
Immeuble de bureau	189'248	1.3	3j)	209'069	1.4
<b>Total Actifs</b>	<b>14'374'280</b>	<b>100.0</b>		<b>15'065'742</b>	<b>100.0</b>
<b>Passifs</b>	<b>31.12.2014</b>	<b>%</b>		<b>31.12.2013</b>	<b>%</b>
<b>Dettes à court terme</b>	<b>752'870</b>	<b>5.2</b>	<b>3k)</b>	<b>2'081'243</b>	<b>13.8</b>
Dettes de livraisons et prestations	169'717	1.2		239'667	1.6
<i>Comptes de régularisation de passifs</i>	<i>583'153</i>	<i>4.1</i>	<i>3l)</i>	<i>1'841'576</i>	<i>12.2</i>
Secrétariat International	0	0.0		1'300'000	8.6
Divers	583'153	4.1		541'576	3.6
<b>Capitaux des fonds</b>	<b>298'362</b>	<b>2.1</b>		<b>274'685</b>	<b>1.8</b>
Human Rights Relief	298'362	2.1	3m)	274'685	1.8
Education aux droits humains	0	0.0	3n)	0	0.0
Transformations du bureau régional de Genève	0	0.0	3o)	0	0.0
Secrétariat International	0	0.0	3p)	0	0.0
<b>Organisationskapital</b>	<b>13'323'048</b>	<b>92.7</b>		<b>12'709'813</b>	<b>84.4</b>
Fonds propres des groupes	409'570	2.8	3q)	340'787	2.3
Capital lié généré	2'846'711	19.8	3r)	2'696'144	17.9
Capital libre généré	10'066'767	70.0		9'672'882	64.2
<b>Total Passifs</b>	<b>14'374'280</b>	<b>100.0</b>		<b>15'065'742</b>	<b>100.0</b>

Les résultats peuvent présenter des différences liées aux arrondis

## COMPTE D'EXPLOITATION CONSOLIDÉ 2014

en CHF	Comptes 2014	%	Annexe	Comptes 2013	Différence
<b>Total des recettes</b>	<b>18'525'064</b>	<b>100.0</b>		<b>19'867'145</b>	<b>-1'342'080</b>
Cotisations des groupes	198'205	1.1		265'328	-67'123
Membres	4'796'144	25.9		4'952'591	-156'447
Donatrices et donateurs	11'504'623	62.1		11'327'685	176'938
Legs	616'365	3.3		2'148'780	-1'532'415
Dons anonymes	328'774	1.8		132'974	195'800
Dons liés	634'558	3.4	4a)	557'000	77'558
Human Rights Relief	49'153	0.3		48'899	254
Vente publications et articles promotionnels	370'204	2.0		409'011	-38'807
Autres recettes	29'796	0.2		16'726	13'070
Pertes sur ventes	-2'756	0.0		8'151	-10'907
<b>Total des dépenses</b>	<b>-18'060'724</b>	<b>99.8</b>		<b>-18'017'140</b>	<b>43'584</b>
Contributions au mouvement international	-5'612'589	31.1	4b)	-5'955'523	-342'935
Dépenses liées	-610'881	3.4	4c)	-537'890	72'991
Publications et matériel d'action	-2'410'062	13.3		-2'236'277	173'785
Salaires et assurances sociales	-5'401'012	29.9		-5'013'545	387'467
Autres frais de personnel	-203'017	1.1		-199'783	3'233
Mandats externes	-1'583'642	8.8		-1'879'396	-295'754
Loyers, entretien et assurances choses	-391'439	2.2		-396'569	-5'130
Frais administratifs	-1'574'306	8.7		-1'513'228	61'077
Amortissements	-238'233	1.3		-183'736	54'497
Contributions au Human Rights Relief	-35'545	0.2		-101'193	-65'648
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>464'340</b>			<b>1'850'004</b>	<b>-1'385'664</b>
<b>Total du résultat financier</b>	<b>93'323</b>			<b>50'061</b>	<b>43'262</b>
Produits financiers	141'614			107'404	34'210
Charges financières	-48'292			-57'343	-9'052
<b>Total résultat exceptionnel</b>	<b>6'497</b>			<b>1'798</b>	<b>4'699</b>
Produits exceptionnels	6'497		4d)	1'136	5'361
Charges exceptionnelles	0			662	-662
<b>Résultat avant l'évolution des fonds et du capital</b>	<b>564'159</b>			<b>1'901'863</b>	<b>-1'337'704</b>
<b>Évolution des fonds liées</b>	<b>-23'677</b>			<b>-19'110</b>	<b>4'567</b>
Prélèvements des fonds	610'881			537'890	72'991
Attributions aux fonds	-634'558			-557'000	77'558
(- = augmentation / + = diminution)					
<b>Résultat après l'évolution des fonds</b>	<b>540'482</b>			<b>1'882'753</b>	<b>-1'342'271</b>
Évolution du capital lié généré	-150'567			-428'364	-277'797
Évolution de la fortune de la Section	-389'915			-1'454'389	-1'064'474
(- = augmentation / + = diminution)					
<b>Résultat après l'évolution du capital</b>	<b>0</b>			<b>0</b>	<b>0</b>

Les résultats peuvent présenter des différences liées aux arrondis

## TABLEAU DE FINANCEMENT CONSOLIDÉ 2014

en CHF	2014	2013
<b>Flux de fonds provenant de l'activité d'exploitation</b>	<b>1'402'946</b>	<b>2'804'204</b>
Résultat après l'évolution des fonds	540'482	1'882'753
Amortissements	238'233	183'736
Augmentation/Diminution titres	-45'353	-42'402
Augmentation/Diminution débiteurs	1'899'649	-111'249
Augmentation/Diminution comptes de régularisation d'actifs	29'525	474'715
Augmentation/Diminution dettes financières à court terme	-69'950	128'193
Augmentation régularisation fonds propres des groupes	68'783	7'424
Augmentation/Diminution comptes de régularisation de passifs	-1'258'423	281'034
<b>Flux de fonds provenant de l'activité d'investissement</b>	<b>-2'701'897</b>	<b>-266'668</b>
Investissements immobilisations financières	-2'193'870	-188'900
Investissements nets en biens mobiliers	-42'798	-8'956
Investissements nets en biens informatiques et mach. de bureau	-410'330	-68'812
Investissements nets en immeuble de bureau	-54'898	0
<b>Flux de fonds provenant de l'activité de financement</b>	<b>27'647</b>	<b>13'473</b>
Consolidation des nouveaux groupes	3'970	-5'637
Augmentation/Diminution des fonds liés	23'677	19'110
<b>Total flux de fonds</b>	<b>-1'271'304</b>	<b>2'551'010</b>
<b>Vérification du changement des disponibilités</b>		
État initial disponibilités 01.01.	10'423'734	7'872'724
État final disponibilités 31.12.	9'152'430	10'423'734
<b>Variation des liquidités</b>	<b>-1'271'304</b>	<b>2'551'010</b>

Les résultats peuvent présenter des différences liées aux arrondis

## TABLEAU DE VARIATION DU CAPITAL CONSOLIDÉ 2014

en CHF

	Etat initial	Résultat d'exploitation	Variation du périmètre de consolidation	Variation du Fonds propres des groupes	Transferts internes	Etat final
Capital libre généré	9'672'882	540'482	3'970		-150'567	10'066'767
Capital lié généré	2'696'144				150'567	2'846'711
Fonds propres des groupes	340'787			68'783		409'570
<b>Capital de l'organisation</b>	<b>12'709'813</b>	<b>540'482</b>	<b>3'970</b>	<b>68'783</b>	<b>0</b>	<b>13'323'048</b>
	Etat initial		Attribution		Utilisation	Etat final
Human Rights Relief	274'685		493'558		-469'881	298'362
Education aux droits humains	0		26'000		-26'000	0
Transformations du bureau régional de Genève	0		40'000		-40'000	0
Secrétariat International	0		75'000		-75'000	0
<b>Capital du fonds avec affectation limitée</b>	<b>274'685</b>		<b>634'558</b>		<b>-610'881</b>	<b>298'362</b>

## TABLEAU DE VARIATION DU CAPITAL CONSOLIDÉ 2014

en CHF

	Etat initial	Résultat d'exploitation	Variation du périmètre de consolidation	Variation du Fonds propres des groupes	Transferts internes	Etat final
Capital libre généré	8'224'130	1'882'753	-5'637		-428'364	9'672'882
Capital lié généré	2'267'780				428'364	2'696'144
Fonds propres des groupes	333'363			7'424		340'787
<b>Capital de l'organisation</b>	<b>10'825'273</b>	<b>1'882'753</b>	<b>-5'637</b>	<b>7'424</b>	<b>0</b>	<b>12'709'813</b>
	Etat initial		Attribution		Utilisation	Etat final
Human Rights Relief	255'575		557'000		-537'890	274'685
Education aux droits humains	0		0		0	0
<b>Capital du fonds avec affectation limitée</b>	<b>255'575</b>		<b>557'000</b>		<b>-537'890</b>	<b>274'685</b>

Les résultats peuvent présenter des différences liées aux arrondis

## ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS 2014

### 1. NOM, FORME JURIDIQUE ET SIÈGE DE L'ORGANISATION

Amnesty International – Section suisse, dont le siège est à Berne, a la forme juridique d'une association.

### 2. PRINCIPES POUR L'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES

- a) Les comptes annuels consolidés ont été établis conformément aux recommandations pour l'établissement des comptes des Swiss GAAP FER 21. Les comptes ont été établis selon les principes de Swiss GAAP FER et ils sont également conformes aux règles statutaires et commerciales sur le boucllement des comptes.
- b) Le boucllement des comptes a été établi conformément aux recommandations de Swiss GAAP FER. Les comptes annuels présentent la situation réelle (True & Fair View) du capital, des produits financiers et des recettes. Ce principe de présentation des comptes ainsi que d'autres dispositions de Swiss GAAP FER peuvent, suivant les circonstances, être contraires aux dispositions du Code des obligations. Si une telle situation se présente, des méthodes d'établissement du bilan et d'attestations comptables ont été choisies qui correspondent aux deux systèmes légaux, sans pour autant s'écarter des prescriptions existantes. Les principes d'évaluation répondent aux prescriptions de Swiss GAAP FER et au Code des obligations.
- c) Les comptes consolidés de l'année 2014 et ceux de l'année précédente ont été adaptés de telle façon que les recettes et les attributions des fonds apparaissent dans le compte d'exploitation sous Résultat avant l'évolution des fonds et du capital ainsi que dans les comptes des flux de fonds dans la rubrique Flux de fonds provenant de l'activité d'exploitation. Cette présentation augmente les rubriques Résultat avant l'évolution des fonds et du capital et Flux de fonds provenant de l'activité d'exploitation d'un montant de CHF 23'677.- (année précédente CHF 19'110.-).
- d) Le rapport d'activités inclut le rapport de gestion.
- e) La période de consolidation correspond à l'année civile. Pour tous les groupes consolidés, l'année comptable est identique à l'année civile.
- f) Les comptes consolidés sont établis en appliquant le principe de la consolidation complète. Cela signifie que les positions du bilan et du compte d'exploitation des unités qui doivent être consolidés sont entièrement intégrés dans les comptes consolidés, épurés des relations internes.
- g) Les comptes de la Section et des quelque 67 groupes de la Section sont consolidés. Les groupes n'ont pas la personnalité juridique, sauf ceux qui se sont constitués en association:
  - Amnesty International Students Basel, Basel
  - Amnesty International, Gruppen Basel, Basel
  - Amnesty International Gruppe 23 – Burgdorf, Burgdorf
  - Amnesty International Fürstentum Liechtenstein, Vaduz
  - Amnesty International Hochschulgruppe Zürich (AIHZ), Zürich
  - Amnesty International Unigruppe Bern (AI Uni Bern), Bern
  - Amnesty International Students an der Universität St. Gallen, St. Gallen
  - Amnesty International des Hautes écoles lausannoises (HEL), Lausanne
  - Amnesty International – Groupes de Genève, Genève
  - Groupe universitaire de Genève d'Amnesty International, Genève
  - Amnesty International – Gruppo Ticino (AI – Ticino), Lugano
  - Amnesty International – Hochschulgruppe Luzern, Luzern



### 3. COMMENTAIRES SUR LE BILAN

- a) Les **liquidités** sont inscrites à leur valeur nominale au 31.12.2014. Les comptes en monnaies étrangères figurent au bilan au taux de change au 31.12.2014 de la Banque Cantonale de Berne.
- b) Les **titres** sont comptabilisés à la valeur du marché au 31.12.2014. Les gains non réalisés sur les cours s'élevant à CHF 45'147.- sont comptabilisés dans le poste produits financiers.
- c) Les **créances de livraisons et prestations** figurent au bilan à leur valeur nominale, en tenant compte des correctifs de valeurs individuels nécessaires. Le prêt au SI s'élevant à CHF 2'000'000.- figure dorénavant au bilan au poste Immobilisations financières, au vu de sa longue durée (échéance au 31 octobre 2020).
- d) Dans les **comptes de régularisation d'actifs** figurent des prestations payées d'avance et des recettes à recevoir.
- e) **Immobilisations financières:** Octroi d'un prêt à Amnesty International Canada (fr) en 2011 pour une durée de cinq ans. Le remboursement s'effectue par versements annuels échelonnés jusqu'en 2016. Un prêt de NZD 300'000 a été octroyé en 2013 à la Section néo-zélandaise d'Amnesty International pour des investissements dans la recherche de fonds. Les remboursements auront lieu sous forme de versements annuels échelonnés de 2017 à 2019. L'octroi de ces prêts est le résultat de discussions avec le Secrétariat international (SI). En 2014, un prêt de CHF 200'000.- a été accordé au Fundraising Investment Fund (FIF) du SI. Son remboursement est fixé au 31 décembre 2019. Prêt en faveur du SI de CHF 2'000.000.-, dont le remboursement vient à échéance le 31 octobre 2020. Voir aussi sous c) Créances.
- f) **Politique d'activation :** Les acquisitions dont la valeur est supérieure à CHF 1'000 sont inscrites à l'actif.
- g) Le **mobilier** figure au bilan à sa valeur d'achat amortie sur 10 ans. Les chiffres entre parenthèses correspondent aux valeurs de l'année précédente.

	01.01.14 CHF	Augmentation CHF	Amortissement CHF	Durée en années	31.12.14 CHF
Mobilier	64'305 (73'863)	42'798 (8'956)	13'498 (18'514)	10	93'605 (64'305)

- h) Les **machines de bureau** figurent au bilan à leur valeur d'achat amortie sur 3 ans.

	01.01.14 CHF	Augmentation CHF	Amortissement CHF	Durée en années	31.12.14 CHF
Machines de bureau	3'113 (1)	0 (4'668)	1'556 (1'556)	3	1'557 (1)

- i) Les **biens informatiques** figurent au bilan à la valeur d'achat et sont amortis sur 4 ans pour les logiciels (software) et sur 3 ans pour le matériel (hardware). Le nouveau système CRM Sextant figure au bilan avec une durée d'amortissement de 5 ans.

	01.01.14 CHF	Augmentation CHF	Amortissement CHF	Durée en années	31.12.14 CHF
Matériel	56'241 (64'564)	49'973 (57'428)	61'953 (64'751)	3	44'261 (56'241)
Logiciels (sans CRM)	27'989 (49'958)	0 (7'717)	14'435 (29'686)	4	13'554 (27'989)
Logiciel CRM	0 (0)	360'358 (0)	72'071 (0)	5	288'286 (0)

- j) La rénovation des **nouveaux locaux** en 2007 figure au bilan à hauteur des coûts de rénovation et sera amortie sur 10 ans. La rénovation ayant été financée par Amnesty International, le loyer est calculé sur la base de locaux à l'état brut. En 2014, des mesures ont été prises dans le domaine de l'isolation phonique dans les bureaux du deuxième et du dernier étage à la Speichergasse 33. En outre, le bureau régional de Lausanne a déménagé pour s'installer à la Rue de Varembe 1 à Genève. Pour ce déménagement, des frais de transformation ont été inscrits au bilan pour un montant de CHF 37'016.

	01.01.14 CHF	Augmentation CHF	Amortissement CHF	Durée en années	31.12.14 CHF
Immeuble de bureau	209'069 (278'298)	54'898 (0.00)	74'719 (69'229)	10	189'248 (209'069)

- k) **Dettes à court terme:** Dans le poste «**Dettes de livraisons et prestations**» figurent les factures comptabilisées sur l'exercice 2014 mais payées en 2015 seulement. Elles contiennent des engagements financiers à l'égard de la Fondation Abendrot (institution de prévoyance) de CHF 0.-
- l) Dans les **comptes de régularisation de passifs** figurent des charges comptabilisées sur l'exercice 2014, mais qui ne seront payées qu'en 2015.
- m) L'argent du **Human Rights Relief** provient de tiers. Il est utilisé pour venir en aide à des victimes de violations des droits humains. Une commission est chargée de l'attribution de l'aide.
- n) **Education aux droits humains:** Le fonds EDH soutient des projets dans le domaine de l'éducation aux droits humains.
- o) **Transformations du bureau régional de Genève:** Ce fonds a été créé dans le cadre du déménagement du bureau régional de Lausanne à Genève. L'argent versé sur ce fonds a été utilisé pour financer les travaux de transformation des nouveaux locaux.
- p) **Secrétariat International (SI):** Ce fonds a été créé pour soutenir des projets spécifiques du SI, au travers de «restricted funds», de l'argent dédié uniquement à ces projets.
- q) **Fonds propres des groupes:** Il s'agit ici des provisions pour les dons versés par des membres des groupes en 2014. Ceux-ci ne seront cependant versés aux groupes qu'en 2015.
- r) **Capital lié généré = Réserve pour contribution au SI:** La Section suisse doit payer au Secrétariat international (SI) une contribution obligatoire annuelle dont le montant est calculé sur les recettes de la section d'il y a deux ans. La réserve pour contribution au SI s'élève à 50% de la contribution obligatoire pour l'année suivante.

#### 4. COMMENTAIRES SUR LE COMPTE D'EXPLOITATION

- a) **Dons liés:** Contient tous les versements liés attribués aux fonds. Voir Chapitre 2. Principe pour l'établissement des comptes, b).
- b) **Contributions au mouvement international:** Le Secrétariat international d'Amnesty International n'a pratiquement pas de membres et de donatrices et donateurs propres. Il est essentiellement financé par les contributions des Sections. Ces contributions sont calculées sur la base des recettes de la section d'il y a deux ans.
- c) **Dépenses liées:** Contient toutes les dépenses liées provenant des fonds. Voir Chapitre 2. Principe pour l'établissement des comptes b).
- d) **Recettes extraordinaires:** Le montant de CHF 6'497.- provient d'une correction rétroactive de la contribution LPP pour la période du 1.09. – 31.12.2013.

- e) Le compte d'exploitation est structuré en **comptes de résultat par fonction**. Les coûts sont répartis en frais administratifs et en frais de projets.

Compte d'exploitation 2014	en CHF
Dépenses	18'060'724
Charges financières	48'292
Charges exceptionnelles	0
<b>Total des dépenses</b>	<b>18'109'016</b>

	Frais administratifs en CHF	Frais de projets en CHF	Total en CHF
Frais de personnel incl. travaux externes	1'945'755	3'714'016	5'659'771
Frais de voyage et de représentation	11'542	123'499	135'041
Frais d'exploitation	1'126'776	6'967'363	8'094'139
Frais d'entretien	8'292	55'102	63'395
Récolte / Recherche de fonds	2'938'828	979'609	3'918'438
Amortissement	97'281	140'952	238'233
<b>Total</b>	<b>6'128'475</b>	<b>11'980'541</b>	<b>18'109'016</b>

Les résultats peuvent présenter des différences liées aux arrondis

- f) **Indemnités des organes dirigeants:** Les membres du Comité exécutif ne perçoivent pas d'indemnité pour leur activité. Les frais de voyage effectifs leur ont été remboursés, pour un montant s'élevant à CHF 2'616.- (2013: CHF 7'744.-). La diminution par rapport à 2013 est due au frais de déplacement pour le Conseil international (ICM) en 2013. Les coûts salariaux totaux des cinq membres de la direction générale y compris les contributions de l'employeur aux assurances sociales, les allocations pour enfants et les allocations familiales s'élèvent en 2014 à CHF 721'969.- (2013: CHF 701'898.-). Le coût total du salaire de la directrice, y compris les charges sociales dues par l'employeur, s'est élevée à CHF 169'834.- (2013: CHF 167'665.-).
- g) **Prestations gratuites de tiers:** Amnesty International est essentiellement un mouvement de bénévoles dont le travail est effectué par les membres actifs des différents groupes locaux, universitaires et jeunes, ainsi que par les réseaux de campagnes et de pays. Quelques 2'500 membres, pour la plupart organisés au sein de groupes, ont consacré plus de 100'000 heures aux tâches d'Amnesty International en 2014. De nombreux autres membres se sont engagés au sein de réseaux tels que le réseau des actions urgentes et les lettres contre l'oubli. De plus, les collaboratrices et collaborateurs bénévoles du Secrétariat, une trentaine, ont fourni 3'000 heures de travail. Les huit membres du Comité exécutif ont fourni environ 3'000 heures de travail.
- h) **Prestations gratuites à des tiers:** Aucune.

## 5. NOMBRE D'EMPLOIS PLEIN TEMPS

Le nombre d'emplois plein temps a atteint 48 en moyenne annuelle en 2014.

## 6. HONORAIRES DE L'ORGANE DE RÉVISION

- a) Les honoraires pour les prestations de l'organe de révision se sont élevés à CHF 20'586.- en 2014.
- b) Les coûts pour d'autres prestations fournies (notamment dans le cadre de l'attestation des dons et le nouveau droit comptable) se sont élevés à CHF 5'508.-